

REPONDRE A LA SITUATION D'URGENCE ENERGETIQUE QUI SE PROFILE CET HIVER

Le contexte énergétique national et international est de plus en plus complexe et incertain et **risque de créer des situations de tension ou de réelles difficultés pour tout ou partie des habitants**. Ceux-ci sont d'ores et déjà confrontés à une **hausse importante du prix du fioul** et la menace pèse sur l'**approvisionnement en gaz**. Bien que moins mise en avant, une tension se profile également sur l'**approvisionnement en énergie** :

- **Plusieurs centrales nucléaires sont à l'arrêt** ou pourraient être arrêtées prochainement si le niveau des cours d'eau qui permettent leur refroidissement ne remonte pas ;
- Il y existe un **risque que les barrages hydroélectriques**, actionnés afin de répondre aux pics de consommation hivernale, ne puissent pas subvenir aux besoins cet hiver, faute d'eau dans les réservoirs ;
- Les pays dont nous importons de l'électricité produite à partir d'**énergie fossile** (Benelux) lors des pointes hivernales connaissent des **difficultés de production** ;

La sécheresse et les incendies de forêt ont impacté la ressource en bois, qui pourrait manquer cet hiver. Une action publique et collective pour la transition énergétique de notre territoire devient une urgence.

Afin d'anticiper au mieux les possibles difficultés, la Collectivité met en place les mesures suivantes :

Distribution de kits d'urgence

(réflecteurs de chaleur, boudins de porte...) dans les lieux suivants : roulotte de l'énergie, maison de l'habitat, CCAS et accueil de la Mairie.

Roulotte de l'énergie

Mise en place d'une roulotte de l'énergie du XXX au XXX qui prodigue des conseils d'urgence et de long terme à l'ensemble des habitants, en lien avec la maison de l'habitat et de l'énergie.

Numéro vert d'urgence

Instauration d'un numéro vert d'urgence XX XX XX XX XX gratuit 24h/24 sur la période du 1^{er} octobre au 31 mars pour signaler toute situation alarmante de précarité énergétique.



Fiches d'informations

Mise en ligne [à ce lien] de fiches d'informations concernant les systèmes de management intelligent des consommations pour les particuliers et entreprises (thermostats, applications mobiles...).

[Rappel des dispositifs permanents qui existent sur la Collectivité, en particulier pour la rénovation énergétique de l'habitat : points d'information, PTRE ou PLRH, CCAS, associations...]

TOUS ACTEURS DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

Faire profiter les citoyens, citoyennes et acteurs locaux des projets énergétiques du territoire

Les projets d'énergies renouvelables peuvent offrir des retombées économiques importantes aux investisseurs (notamment en éolien et en solaire au sol), leur permettant une bonification rapide de leur mise initiale (taux d'intérêt annuel généralement supérieur à 5%).

A ce titre, les citoyens peuvent actuellement investir dans XX projet(s) sur le territoire :

[Détail du /des projets + lien vers la plateforme]

Toutefois, les projets d'énergie ne sont pas tous ouverts aux acteurs locaux et, lorsqu'ils le sont, les bénéficiaires sont ne sont pas toujours ceux qui en ont le plus besoin.

Afin de faire participer un maximum d'habitants, d'habitantes et d'entreprises à la transition énergétique, la Collectivité s'engage :

Ouverture d'un financement à tous les acteurs

Exiger que le financement de chaque projet ayant pour objectif la production d'énergie renouvelable soit ouvert aux acteurs locaux (collectivités, citoyens, citoyennes et petites entreprises (TPE/PME),...).

Parité dans les projets à capital citoyen

Encourager la participation à parité dans les projets d'énergie à capital citoyen, afin de lutter contre les disparités en matière de patrimoine et de capital financier.

Information régulière des habitants

(site internet / journal local) des mesures et projets à venir et en cours en matière de transition énergétique sur le territoire.

Participation de 100€ aux 18-XX ans

Offrir une participation de 100 € dans un projet d'énergie territoriale permettant de disposer d'un capital financier [attention, cette proposition nécessite une expertise juridique avant mise en œuvre par la Collectivité].



Organisation de consultation publique

La transition énergétique est aussi une opportunité pour permettre aux citoyens de prendre part aux décisions en votant pour les projets que la collectivité devrait prioriser ou soutenir financièrement. La participation citoyenne peut être un moyen de construire ou réorienter certaines politiques publiques pour correspondre aux besoins ou aspirations des habitants et entreprises du territoire. Il pourra s'agir par exemple de choisir la manière dont la collectivité peut réaffecter les recettes qu'elle perçoit grâce à ses installations de production d'EnR, ou d'augmenter des aides octroyées en cas de rénovation énergétique.

Création d'un fonds d'aide aux particuliers et copropriétés

[sous conditions notamment de ressources] pour toutes les initiatives contribuant à l'atténuation des crises de l'eau et de l'énergie : récupération d'eau de pluie, projet d'autoconsommation d'énergie, rénovation énergétique performante, choix de couleurs claires pour la toiture, etc. [à détailler en fonction de ce qui existe déjà sur le territoire].



Promouvoir les projets énergétiques contribuant à soutenir l'activité économique locale

Soutien aux projets agricoles (solaire, méthanisation...) générant des revenus complémentaires aux agriculteurs ayant des pratiques agricoles respectueuses des sols, de l'eau et de la biodiversité.



Soutien aux projets générant des retombées économiques pour les entreprises pourvoyeuses d'emplois sur le territoire (valorisation de la chaleur fatale, etc.).

Promotion de projets énergétiques permettant la valorisation des déchets organiques urbains (résidus de cantines, de centres commerciaux, etc.), en parallèle d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire.

[Contact du service développement économique ou autre service désigné pour avoir la charge de ces questions.]

VEGETALISATION ET EMBELLISSEMENT DE L'ENSEMBLE DES QUARTIERS

Délivrance facilitée des permis de végétaliser en façade pour les projets à taille haute.

Renforcement de la végétation arborée dans l'ensemble des lieux publics qui le permettent et priorisation de plantes peu gourmandes en eau et accueillantes pour la biodiversité.

Etudes de sols et sous-sols offertes pour toute initiative collective de végétalisation d'un quartier.

Primes à la végétalisation pour tous les habitants qui soumettront des projets ambitieux de végétalisation de leur propriété (sous conditions de ressources).



Création de quartiers luxuriants lors de toute opération d'aménagement d'envergure.

[Contact du service eaux pluviales urbaines, espaces verts, voirie ou autre service désigné pour prendre en charge ces questions.]

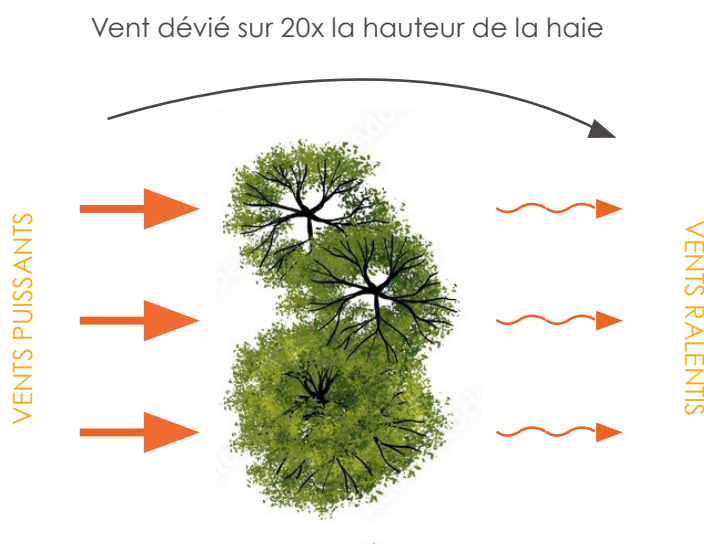
AU RYTHME DES SAISONS

En été

La végétalisation protège de la chaleur et retient l'eau.

En hiver

La végétalisation persistante permet de limiter les rafales de vent, amenées à être de plus en plus puissantes et fréquentes dans les années à venir.



Par ces mesures, la Collectivité entend pourvoir aux besoins vitaux et au confort de tous ses citoyens et citoyennes en tout temps et toute saison, à travers la création d'une ville qui ne sera pas seulement supportable et habitable, mais REMARQUABLE.